

L'an 2014, le vendredi 18 juillet à 20h00, les membres du conseil municipal se sont réunis en mairie sous la présidence de Mr Jean Marie TORDOIT, Maire, suite à la convocation en date du 14 juillet dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie

Membres en exercice : 15

Présents : ML MARLIOT, MD CACHEUX, S FAUQUEUX, S FIEVET, S HOTTON, CH DELOBELLE, M FERCOQ, F BRICOUT, TH WALEMME, JL ABRAHAM, D URBANIJA, A HEGO et JM TORDOIT.

Procuration : E PISKULA pour JM TORDOIT

Absente excusée : F COGNET

MAITRISE D'ŒUVRE RENOVATION DES TROTTOIRS RUE DE BOUSSIÈRES

Mr le Maire présente la proposition de maîtrise d'œuvre du cabinet CIBLE VRD, pour la rénovation des trottoirs de la rue de Boussières. Le montant de la prestation s'élève à 12.660€ht.

A l'unanimité, les membres du conseil municipal approuvent cette proposition et autorisent Mr le Maire à signer cette convention

CONTRAT ENFANCE JEUNESSE

Mme MARLIOT, indique que notre commune bénéficie d'un Contrat Enfance Jeunesse auprès de la CAF. Celui-ci étant à échéance, il convient de le renouveler pour la période 2014/2017.

A l'unanimité, les membres du conseil autorisent Mr le Maire à signer la convention de renouvellement.

UNE JOURNÉE A LA MER

Mr le Maire propose à l'assemblée de mettre un car à disposition pour passer une journée à MERLIMONT, le dimanche 3 août. La société GODDYN présente un devis de 760€00ttc pour un départ de Carnières à 8h30 avec un retour vers 21h30.

Le prix demandé aux personnes intéressées sera de 5€00 pour les carniérois et de 10€00 pour les extérieurs.

A l'unanimité, les membres du conseil municipal donnent leur accord.

ECLAIRAGE PUBLIC

Mr le Maire présente le devis de l'intercommunalité, qui a compétence en la matière, pour la pose de 27 nouveaux luminaires et de 27 crosses sur l'axe rue de Caudry et Rue R Salengro. Ces travaux de rénovation font partie d'un programme étalé sur 3 ans tant en terme de réalisation qu'en terme de financement. L'intercommunalité, dans le cadre de sa compétence prend en charge 50% du montant de la dépense.

EMPRUNT DEXIA

Avant toute chose, Mr le Maire précise qu'aucune décision ne sera prise ce jour concernant une renégociation éventuelle du prêt, que les discussions de ce soir doivent, avant tout servir de base de réflexion

Suite à la dissolution du SIVOM au 31 décembre 2013 et à la reprise par la commune de l'emprunt, Mr le Maire propose dans le cadre de celui-ci de quitter la parité Euro/CHF.

Contact a été pris auprès de DEXIA CLF qui propose 4 variantes dont la plus attractive serait la première puisqu'elle ne nécessite qu'un autofinancement de l'indemnité compensatoire à hauteur de 20.000€.

Mr DELOBELLE propose une cinquième hypothèse à savoir : Le recours à un cabinet d'avocat en vue d'attaquer DEXIA en justice suite à deux jurisprudences positives pour des collectivités.

Mr le Maire prend note et contactera les services de la Sous Préfecture, voire d'autres pour essayer de trouver la meilleure solution pour la commune sachant que la notion de temps ne sera pas étrangère à la réflexion puisque des échos sur une dévaluation de l'Euro commencent à se faire entendre.

GRADINS A LA SALLE DES SPORTS

Soucieux d'accueillir un public toujours plus nombreux aux différents matches de basket, il convient d'investir dans l'achat de gradins.

Frédéric BRICOUT, présente le devis de la société COMAT et VALCO qui propose 9 tribunes mobiles de 3 rangs pouvant procurer 12 places assises pour la somme de 6.038,64€ttc.

A l'unanimité, les membres du conseil donnent leur accord.

RYTHMES SCOLAIRES

Mr le Maire fait part aux conseillers municipaux de son désappointement quant à l'autorisation accordée par l'académie de grouper les 3heures de TAP le vendredi après midi à certaines communes alors que lors d'une réunion d'information, les 3 inspectrices d'académie avaient annoncé que les demandes faites pour le vendredi après midi ne seraient pas acceptées.

Mr le Maire, qui dans la proposition faite aux parents pour choisir le créneau des TAP, n'avait de ce fait pas inclus le vendredi après midi, propose de passer outre les horaires de TAP avancés par la commune, horaires répartis sur 4 journées, si, par ordre prioritaire, les enseignants, le conseil d'école et les parents le souhaitent.

La séance est levée à 21H45